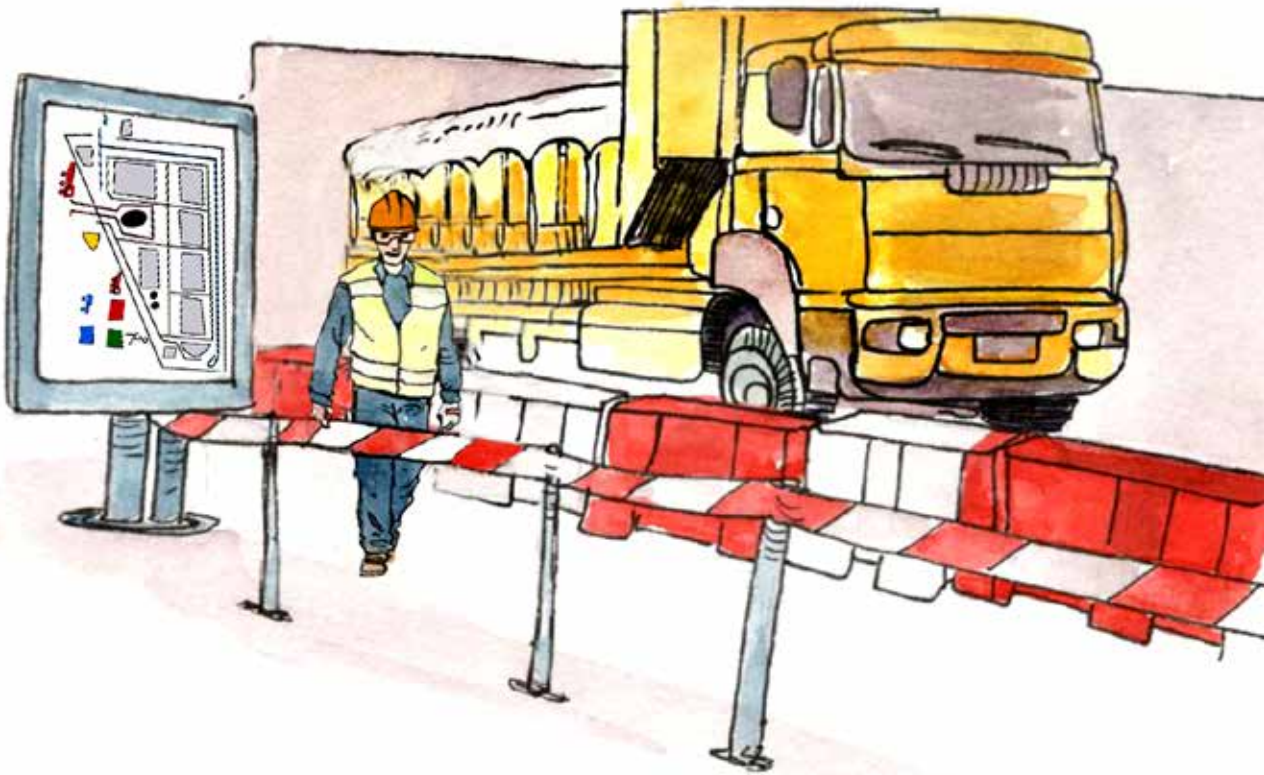




الجمعية المهنية لشركات الاسمنت
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CIMENTIERS

GUIDE

SANTÉ, SÉCURITÉ pour chantiers au Maroc



SOMMAIRE

Introduction

1	Prérequis au démarrage d'un chantier	p.7
----------	--------------------------------------	-----

2	Démarche de prévention Santé et Sécurité	p.11
	• Sécurité des installations	
	• Système de gestion de la sécurité	
	• Culture santé sécurité	

3	Les principaux corps d'état, les risques correspondants et les mesures préventives.	p.17
	1 – Circulation des engins à l'intérieur du chantier	p.18
	2 – Voiries et réseaux divers	p.20
	3 – Gros œuvres et structures	p.21
	4 – Maçonnerie	p.22
	5 – Travaux électriques	p.23
	6 – Etanchéité des toitures	p.25
	7 – Travaux de revêtement sol et de ferronnerie	p.26
	8 – Enduit/Peinture extérieure	p.27

4	Premiers secours.	p.29
----------	-------------------	------

5	Protection et lutte contre l'incendie.	p.33
----------	--	------

6	Procédure d'évacuation en cas de blessé grave.	p.37
----------	--	------

7	Annexes/Canevas.	p.41
----------	------------------	------

Introduction

Les objectifs du présent guide sont :

- attirer l'attention sur les principaux risques santé sécurité,
- apporter des solutions et des mesures préventives,
- aider tout promoteur/entrepreneur de bâtiment à se structurer en matière de santé sécurité,
- inculquer une culture de la Santé Sécurité,
- atteindre l'objectif de Zéro accident,

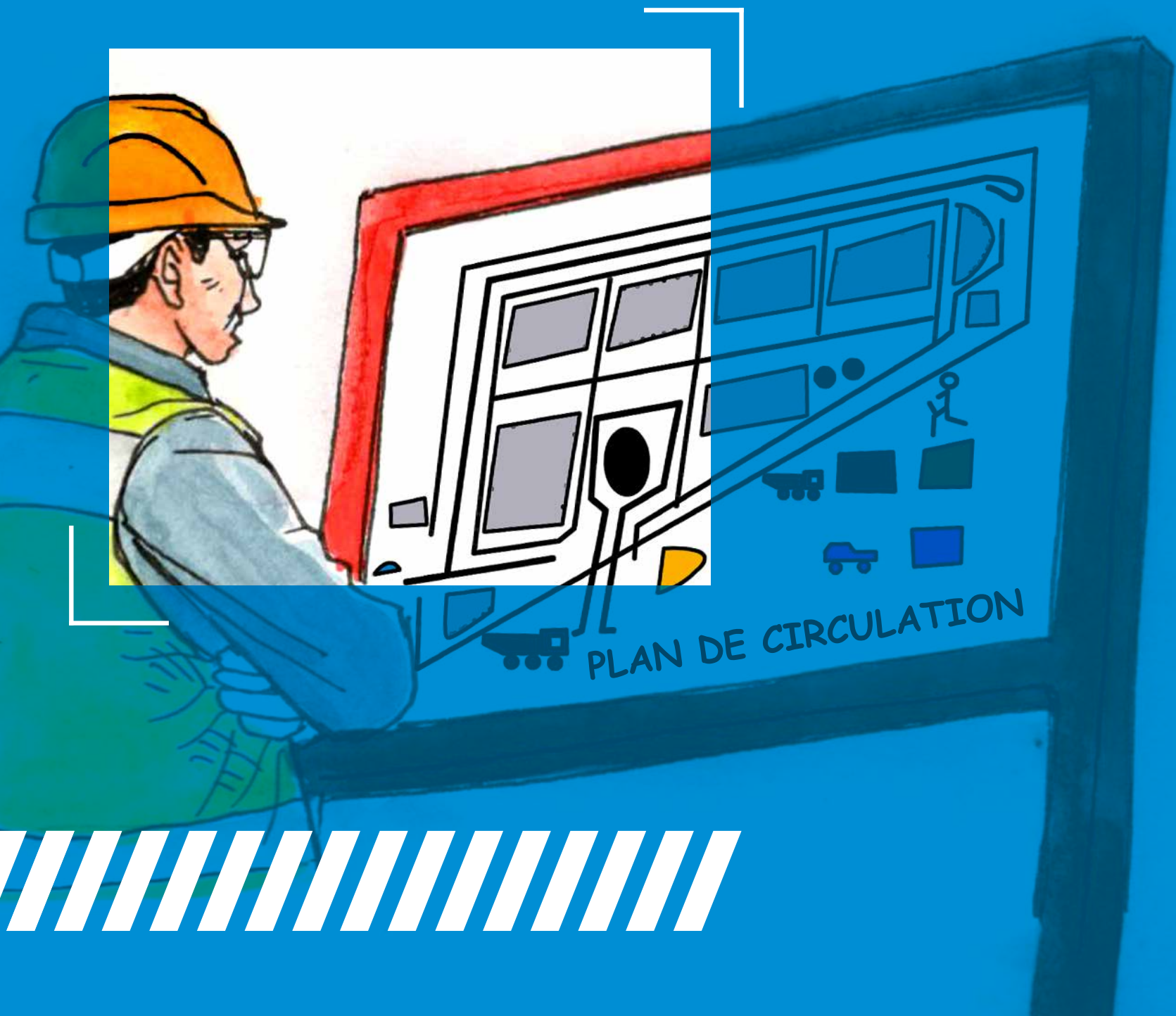
Ce guide est destiné :

- aux promoteurs immobiliers,
- aux entrepreneurs du bâtiment,
- aux conducteurs de travaux, chefs de chantier, responsables sécurité et animateurs,
- aux ouvriers,

Il va de soi que l'ensemble des personnes présentes sur le chantier est concerné et doit s'inscrire et s'impliquer au même titre que les responsables et animateurs sécurité.

Ce guide est le fruit de notre retour d'expériences sur les chantiers. Destiné à l'ensemble des intervenants, partenaires et sous-traitants, il a pour objectif d'améliorer la santé et la sécurité sur nos chantiers et s'appuie sur des situations concrètes et quotidiennes.

Nous comptons sur votre participation pour améliorer ensemble sans relâche la sécurité sur vos chantiers.



**PRÉREQUIS
AU DÉMARRAGE
D'UN CHANTIER**

1

Prérequis au démarrage d'un chantier



1. Toute entreprise appelée à intervenir sur le chantier, doit s'informer des consignes du présent guide et s'engager à les respecter.
2. Disposer d'un plan d'hygiène santé, sécurité (PHS), comprenant :
 - L'organisation du chantier (Installation de chantier, journal de chantier, plan de circulation...)
 - Un Plan de prévention,
 - Une analyse de l'ensemble des risques,
 - Des moyens de Prévention et de lutte contre le risque d'incendie et d'explosion,
 - Des Consignes de premiers secours,
3. Le port des EPI est strictement obligatoire pour toute personne accédant au chantier. Il comprend :
 - Casque de sécurité (avec jugulaire si travaux en hauteur),
 - Lunette de sécurité,
 - gilet fluorescent,
 - chaussures de sécurité,
 - Gants de protection,
 - autres selon l'analyse de risques,
4. Nous rappelons qu'il est interdit d'intervenir sur le chantier sous l'influence de stupéfiants et/ou d'alcool.



ACCEUIL SÉCURITÉ

5. L'accès au chantier est interdit sans autorisation préalable des chefs de chantier ou de l'animateur sécurité du chantier. Un accueil sécurité doit être dispensé à tout visiteur.
6. Pour maintenir la propreté des lieux de travail, chaque entreprise a l'obligation d'évacuer la zone de tous déchets de façon régulière



PORT DES EPI

RESPECTER LES CONSIGNES
DU PLAN DE CIRCULATIONRANGEMENT
/PROPRETÉ



DÉMARCHE DE
PRÉVENTION SANTÉ
ET SÉCURITÉ

2

Démarche de prévention Santé Sécurité.



AUTORISATION TRAVAUX

/// Sécurité des installations

- Analyse des risques.
- Plan de circulation.
- Conformité des engins et des équipements ; certificat de conformité ; rapport de contrôle ; check- List d'inspection.

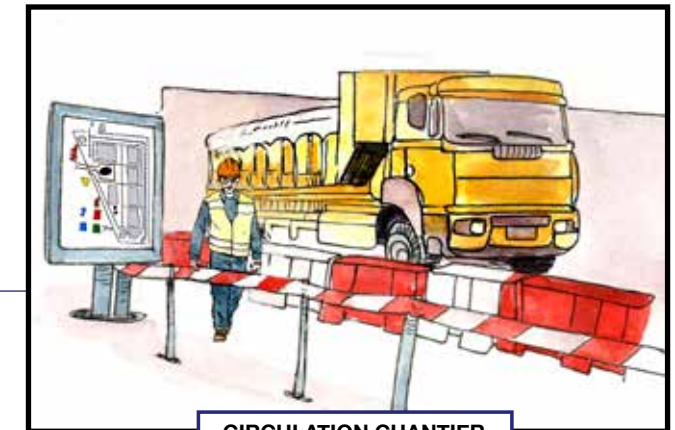
/// Système de gestion de la santé sécurité

- Contrôle d'accès,
- Accueil sécurité pour toutes les personnes (Ingénieurs, Ouvriers, Responsables, Conducteurs travaux, conducteurs engins, animateurs sécurité, visiteurs, nouveau embauché etc.....),
- Instauration de règles de fonctionnement,
- Suivi et contrôle des chantiers,

/// Culture santé sécurité

- Instauration des réunions sécurité de façon régulière en impliquant le top management,
- Instauration un système de reconnaissance et de valorisation et sanctionner toute infraction,
- Former et sensibiliser le personnel de manière régulière et choisir les thématiques après analyse des risques,

Sécurité des installations



CIRCULATION CHANTIER

- 1. Identification des zones à risque et organisation du chantier :**
un plan général du chantier doit être défini et affiché par l'entreprise générale et la maîtrise d'ouvrage.

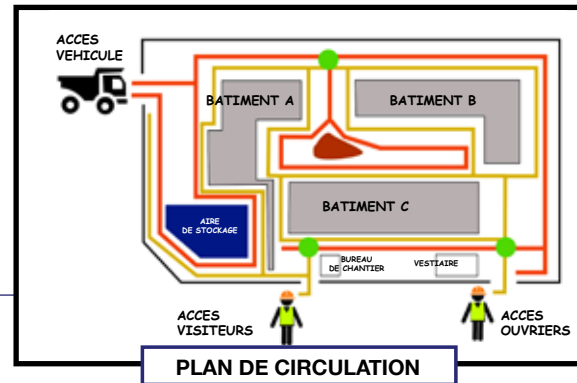
Doivent être mis en évidence notamment :

- le contrôle d'accès (avec une procédure claire des entrées et des sorties)
- les zones bureaux de chantier et la zone vestiaire pour ouvriers
- les sanitaires (entretenus propres)
- le plan de circulation (avec la mise en place de panneaux d'affichage et de signalisation verticale et horizontale, et en favorisant autant que possible un sens de circulation).
- Au niveau des aires de stockage et/ou des magasins, les produits dangereux ou Explosifs doivent être mis en évidence par l'affichage d'une pancarte.
- toutes les zones présentant un danger seront signalées par des moyens appropriés et/ou réglementaires.

- 2. Analyse des risques :**
une analyse détaillée des risques doit être réalisée par le maître d'ouvrage en présence de l'entreprise pour chacune des tâches identifiées.

- 3. Conformité des engins et du matériel à utiliser (Maître d'ouvrage) :**
réaliser une check-list de conformité des engins et des équipements (ex. grues, manitou, tractopelles ...). Un certificat de conformité est obligatoire, et une habilitation des conducteurs datée cachetée signée.

Système de gestion de la santé sécurité



1. Accès au chantier :

le maître d'ouvrage et l'entreprise générale doivent établir une procédure claire de gestion des entrées et des sorties pour les ouvriers et les visiteurs : liste de tous les ouvriers intervenants sur le chantier avec un numéro et un registre à l'entrée pour les visiteurs...

2. Accueil santé sécurité :

chaque sous-traitant/visiteur doit participer à une présentation sécurité à sa première venue sur le chantier. A l'issue de cette présentation, un engagement de respect des règles de sécurité devra être signé.

3. Plan de prévention/Méthodologie d'exécution :

avant le début des travaux du chantier, la mise en place d'un plan de prévention par l'entreprise en présence du maître d'ouvrage est obligatoire et fait suite à l'analyse des risques. Pour chaque tâche à réaliser, une procédure claire devra être prédéfinie et validée.

4. Contrôle et suivi :

le maître d'ouvrage nommera un ou plusieurs animateurs santé sécurité sur le chantier en charge de :

- tenir des réunions santé sécurité quotidienne avec les animateurs sécurité des sous-traitants, et une réunion avec l'ensemble des intervenants avant chaque tâche,
- noter de façon quotidienne les observations santé sécurité et traiter les anomalies.
- suivre et contrôler la mise en œuvre du plan de prévention.
- observation santé sécurité de la tâche.

Culture sécurité



VALORISATION DES EQUIPES : MEILLEUR OUVRIER DU MOIS

Le maître d'ouvrage a pour mission de transmettre la passion pour la sécurité à l'ensemble des intervenants de façon à l'intégrer dans la culture de chacun.

Pour cela, il est tenu à titre d'exemple de réaliser :

1. Assurer des visites sécurité :

réaliser des inspections mensuelles en présence du top management du maître d'ouvrage afin de lister les points de vigilance et d'amélioration.

2. Améliorer le comportement :

instaurer un système d'intéressement (positif / négatif) permettant à la fois de valoriser les sous-traitants ayant fourni le plus d'efforts, et sanctionner ceux ayant accumulé plusieurs avertissements à l'issue des observations sécurité.

3. Tenir des formations et sensibilisations :

organiser régulièrement des formations selon les thématiques, ainsi que des séances de sensibilisation.



LES PRINCIPAUX CORPS D'ÉTAT, LES RISQUES CORRESPONDANTS ET LES MESURES PRÉVENTIVES

3



Les principaux corps d'état, les risques correspondants et les mesures préventives

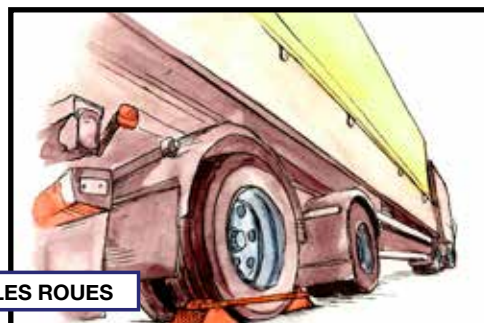
1 - Circulation des engins à l'intérieur du chantier

Risques probables :

- Accident de circulation, collision, écrasement ou heurt de piétons.
- Renversement de camion surchargé.
- Renversement de camion dû à la non stabilité du terrain.
- Chute de plain-pied lors du déchargement de produits (matériaux de construction).
- Risques d'incendies au niveau des engins et du matériel,
- Risque de chute de personne lors de débâchage,

Mesures de prévention :

- Veiller à la conformité technique des engins et à l'habilitation des conducteurs (certificat de conformité).
- En cas, de maintenance des engins sur chantiers, veillez à la mise en place des calles de roues.
- Pour l'intervention sur les pneus (gonflage, remplacement...) mettre des cages de protection.
- Respecter une distance de sécurité minimale de 10 m entre piétons et engins.



CALLE POUR LES ROUES



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

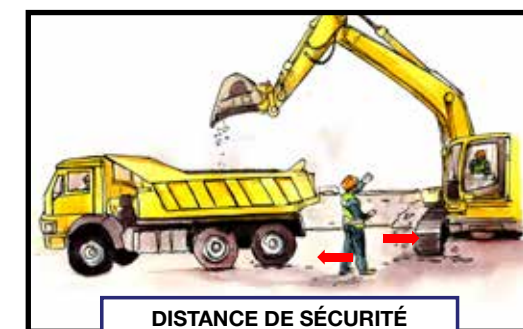


INTERDICTION D'UTILISATION
DU TÉLÉPHONE

- Tout travail à proximité d'un engin/camion, le conducteur doit obligatoirement arrêter le moteur et consigner la clé.
- Respecter les règles de chargement et de déchargement des matières premières.
- Respecter le plan de circulation affiché à l'entrée du chantier et la signalisation.
- Respecter la vitesse de circulation à l'intérieur du chantier (30Km/h).
- Porter la ceinture de sécurité obligatoirement.
- Ne pas transporter de passagers dans la cabine.
- Ne pas utiliser de téléphone portable durant la conduite / Kit main libre.
- Ne pas conduire sous l'influence d'alcool ou de stupéfiants.
- Respecter le PTAC (Poids total autorisé en charge).
- Equiper les engins / camions d'extincteurs appropriés.



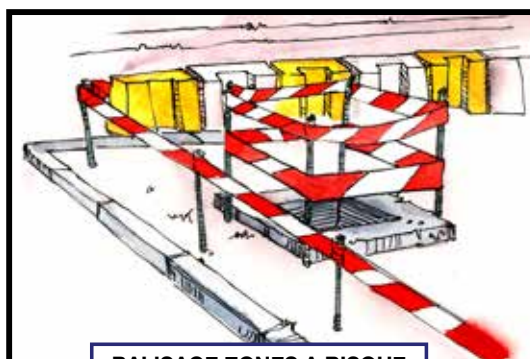
CAGES DE PROTECTION



DISTANCE DE SÉCURITÉ
>= à 10 m



DISTANCE SÉCURITÉ
EXCAVATION >= à 1 m



BALISAGE ZONES A RISQUE

2 - Voiries et réseaux divers

Risques probables :

- Accident dû à la circulation
- Chute de personnes/objets
- Eboulement (talus).

Mesures de prévention :

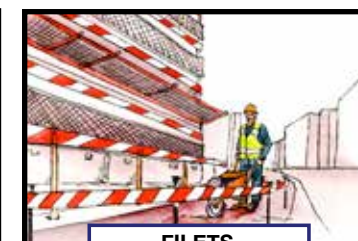
- Veiller à la conformité technique des engins et à l'habilitation des conducteurs (permis) cf. chapitre Circulation des engins à l'intérieur du chantier.
- Respecter la signalisation du chantier (limitation de vitesse, panneaux de signalisation,...) cf. chapitre Circulation des engins à l'intérieur du chantier.
- Mettre en place une distance de sécurité talus-excavation d'un mètre.
- Baliser ou indiquer la zone d'intervention.



BALISAGE ZONE DE
MANŒUVRE DE LA GRUE



NE PAS GUIDER
LA CHARGE A LA MAIN



FILETS
DE PROTECTION



CONFORMITÉ
ECHAFAUDAGE

3 - Gros œuvres structures

Risques probables :

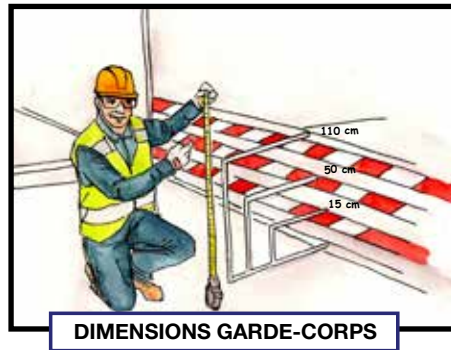
- Chute de personnes lors des différentes opérations de manutention (coffrage / décoffrage, réception matière, coulage du béton).
- Chute d'éléments lors de la manutention (rupture câble, mauvaise accroche,...).

Mesures de prévention :

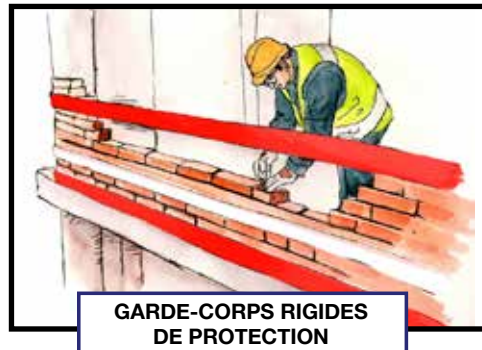
- Baliser la zone de manœuvre de la grue.
- S'assurer que le crochet de sécurité est bien fermé.
- Installer des garde-corps peints en rouge et blanc rigides tout autour du bâtiment et de la zone de travail.
- Installer des filets de protection «stop chute personnes/objets».
- Veiller à l'installation d'échafaudages conformes et signaler sont état de fonctionnement.
- Barricader toutes les cages des ascenseurs par des murs en agglo ou par des garde-corps rigides.
- Attention aux chutes d'objets lors du décoffrage.



CHUTES D'OBJETS



DIMENSIONS GARDE-CORPS



GARDE-CORPS RIGIDES DE PROTECTION

4 - Maçonnerie

Risques probables :

- Chute de personnes au moment de la préparation de l'application au niveau des cloisons extérieures (qu'elles soient sur l'échafaudage ou sur la dalle).
- Chute d'objets/déchets

Mesures de prévention :

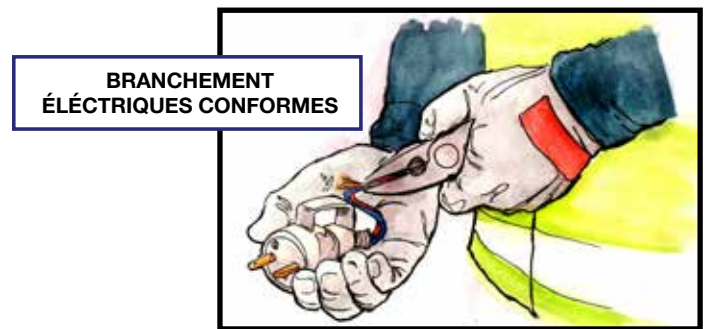
- Installer des garde-corps rigides et conformes avant la réalisation des cloisons extérieures,
- Barricader toutes les cages des ascenseurs par des murs en agglo,
- Nettoyer l'ensemble des étages au fur et à mesure de l'avancement des travaux (un chantier propre est un chantier sécurisé).
- Installer des goulottes pour l'évacuation des déblais avec portes cadenassées,
- Veiller à installer des garde-corps au niveau des balcons,



CHANTIER PROPRE = CHANTIER SÉCURISÉ



SÉCURISER LES CAGES DES ASCENSEURS



BRANCHEMENT ÉLECTRIQUES CONFORMES

5 - Travaux électriques

Risques probables :

- Electrification ou électrocution des ouvriers et des passants
- Risque de blessures/coupure par outil tranchant,
- Chute de plain-pied
- Risque de brûlures,
- Risque de départ feu,

Mesures de prévention :

- Porter les EPI adéquats,
- Vérifier si passage de câble ancien avant tout terrassement,
- Enterrer ou encastrier l'ensemble des câbles électriques avec la mise en place d'un filet rouge de repérage,
- Mettre en place des coffrets conformes avec une mise à la terre et munis de cadenas,
- Alimenter les travaux intérieurs via des câbles aériens et protégés. Privilégier leur passage dans les murs de préférence dans une goulotte.
- Baliser les coffrets électriques
- Installer des poteaux conformes aux normes de sécurité électrique
- Lors des réparations ou inspections des lignes ou équipements électriques, s'assurer que le disjoncteur électrique est arrêté et fixé en position OFF, et cadenasser.
- Mettre en place des moyens de lutte contre l'incendie adéquat (Bac à sable avec pelles conformes, extincteurs à roues, outillages et gants isolants),
- Ne jamais modifier une mise à la terre
- Interdiction des fils nus et les branchements non conformes.



REGLES DE CONSIGNATION

• Respecter les 12 règles de consignation lors des essais :

1. Identification des sources d'énergie à consigner,
2. Coordination des intervenants,
3. Séparation,
4. Vérification,
5. Notification (Permis de consignation, et Condamnation),
6. Immobilisation des équipements (énergie résiduelle),
7. Exécution travaux,
8. Nettoyer
9. vérifier les travaux
10. Fin travaux enlever les cadenas,
11. Remettre les énergies
12. Notification fin travaux (Déconsignation)



REGLES DE SOUDURE

6 - Étanchéité de toiture

Risques probables :

- Rupture du câble de manutention
- Chute de personnes ou d'objets lors de la manutention
- Explosion des bouteilles de gaz.

Mesures de prévention :

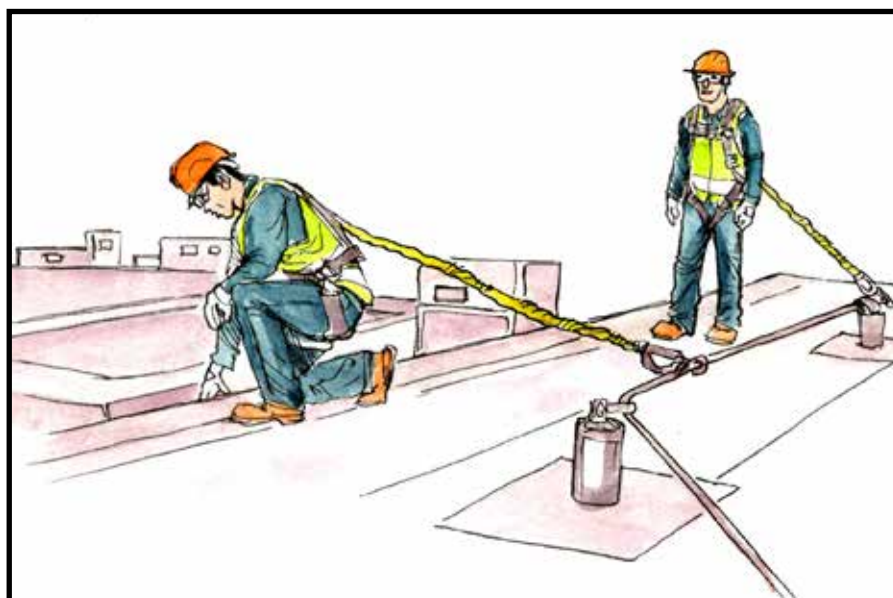
- Fixer, attacher et stocker les bouteilles de gaz de manière adéquate dans une niche.
- Vérifier la fixation de l'appareil de levage/manutention.



REGLES DE MANUTENTION



STOCKAGE DES BOUTEILLES DE GAZ



7 - Travaux de revêtement sol et de ferronnerie

Risques probables :

- Chute d'objets en hauteur
- Coupure ou écrasement au moment de la manutention/découpe
- Chute de personnes/objets au moment de la réception et de l'installation des produits

Mesures de prévention :

- Réceptionner, mélanger et préparer le ou les produits dans une zone couverte/balisée avec garde-corps et ne présentant aucun danger.



PORT DES HARNAIS
ET PLATEFORME SÉCURISÉE



PERMIS DE TRAVAUX
EN HAUTEUR

8 - Enduit/ Peinture extérieure

Risques probables :

- Incendie
- Chute d'objets des étages supérieurs
- Rupture de câble
- Chute de l'ouvrier lors de la préparation de l'enduit.

Mesures de prévention :

- Veiller à avoir un extincteur à proximité de la zone de stockage des seaux de peinture.
- Réceptionner, mélanger et préparer le ou les produits dans une zone couverte/balisée avec garde-corps et ne présentant aucun danger.
- Veiller à la conformité technique de la passerelle (certificat de conformité, contrôle régulier,...).
- Veiller au port obligatoire du harnais de sécurité adéquat et conforme à la Norme EN 361.



PREMIERS SECOURS

4

Premiers secours

Les mesures d'urgence à prendre en cas d'un accident du travail sont :

1 Protéger

- baliser le lieu de l'accident et la zone à risque.

2. Alerter

- Appeler les secours.

3. Secourir

- éviter de prendre des risques inutiles et de s'exposer à un danger pour porter secours
- évacuer les accidentés de la zone dangereuse,
- mise en position sécurisée de la victime,
- réanimation cardio-respiratoire (massage cardiaque si secouriste en attendant les secours),
- arrêter le saignement par compression,
- caler les fractures



SCHÉMA D'ALERTE



**PROTECTION
ET LUTTE CONTRE
L'INCENDIE**

Protection et lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, que faire ?

- Garder le calme
- Donner l'alarme
- Donner des indications précises concernant le lieu de l'incendie (le cas échéant attendre l'arrivée des sapeurs pompiers)
- Voir s'il y a des personnes en danger "Le sauvetage de personnes passe avant la lutte contre l'incendie"
- Ne pas laisser s'échapper des personnes dont les vêtements ont pris feu, il faut les envelopper dans des manteaux, couvertures, draps ou les rouler sur le sol pour étouffer les flammes.
- En cas d'un incendie aux installations électriques il faut couper le courant.
- Combattre le feu tout de suite au moyen des installations d'extinction présentes, tout en évitant de se mettre inutilement en danger.
- Quitter les lieux envahis par la fumée en position courbée ou en rampant.

Les zones à risque d'incendie doivent être signalées à l'aide de panneaux d'avertissement et d'interdiction normalisées.



UTILISATION D'EXTINCTEUR



**PROCÉDURE
D'ÉVACUATION EN
CAS DE BLESSÉ GRAVE**

6



Procédure d'évacuation en cas de blessé grave.

En cas d'accident

Appelez l'animateur de sécurité qui, après avoir examiné la victime, vous demandera d'appeler les secours.

Téléphonez au :

Service sécurité
Ambulance
Infirmier

Et dites :

- 1 : Ici chantier
- 2 : Précisez la nature de l'accident
- 3 : Signalez le nombre de blessés et leur état
- 4 : Décrivez l'intervention du secouriste
- 5 : Fixez un point de rendez-vous
- 6 : Faites répéter le message

Numéros utiles :

Standard
Sapeurs pompiers
Gendarmerie
ONEP
ONE
Médecin de travail
Ambulance
Hôpital
Responsable sécurité
Responsable chantier



Classes de feu

• Classe de feu A

Feux de matériaux solides (bois, tissus, papier) dont la combustion se fait sous deux formes :

- combustion vive avec flamme,
- combustion lente sans flamme mais avec formation de braise incandescente.

• Classe de feu B

Feux de liquides ou de solides liquéfiables (essence, huile, alcool,...).

• Classe de feu C

Feux de gaz (feu de combustibles gazeux, méthane, propane, hydrogène etc.).

• Classe de feu D

Feux de métaux légers (sodium, magnésium, aluminium,...).

Premiers secours en cas de brûlures :

- application immédiate d'eau froide: plongé (arroser) les parties brûlées du corps aussi longtemps avec de l'eau froide jusqu'à ce que les douleurs disparaissent.

Éteindre correctement le feu :

- tourner le dos au vent
- diriger le jet vers la base des flammes
- actionner plusieurs extincteurs ensemble, non pas l'un après l'autre
- attaquer les feux qui coulent ou qui tombent goutte à goutte de haut en bas
- veiller à ce que le feu ne reprenne
- faire remplir immédiatement les extincteurs utilisés

ANNEXE/CANEVAS

7

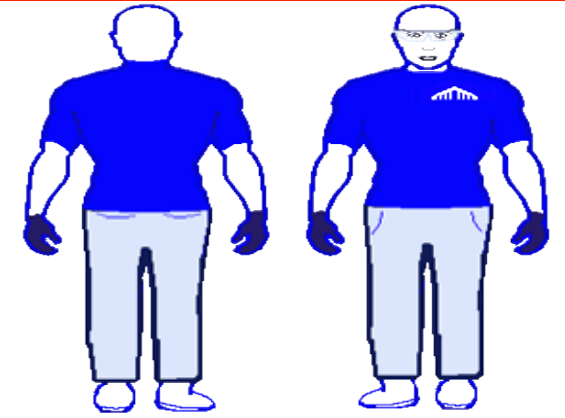
LOGO ENTREPRISE	RAPPORT D'ACCIDENT	Date : Réf : Page : 1
------------------------	---------------------------	-----------------------------

Nom	Date JJ/MM/AAA
Prénom	Heure de l'accident HH:MM
Age	Horaire de travail
Entreprise	Horaire de travail habituel OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>
Poste de travail	Lieu exact de l'accident
Chef direct	Témoin(s) de l'accident
CDI <input type="radio"/> CDD <input type="radio"/> INT <input type="radio"/> EXT <input type="radio"/>	

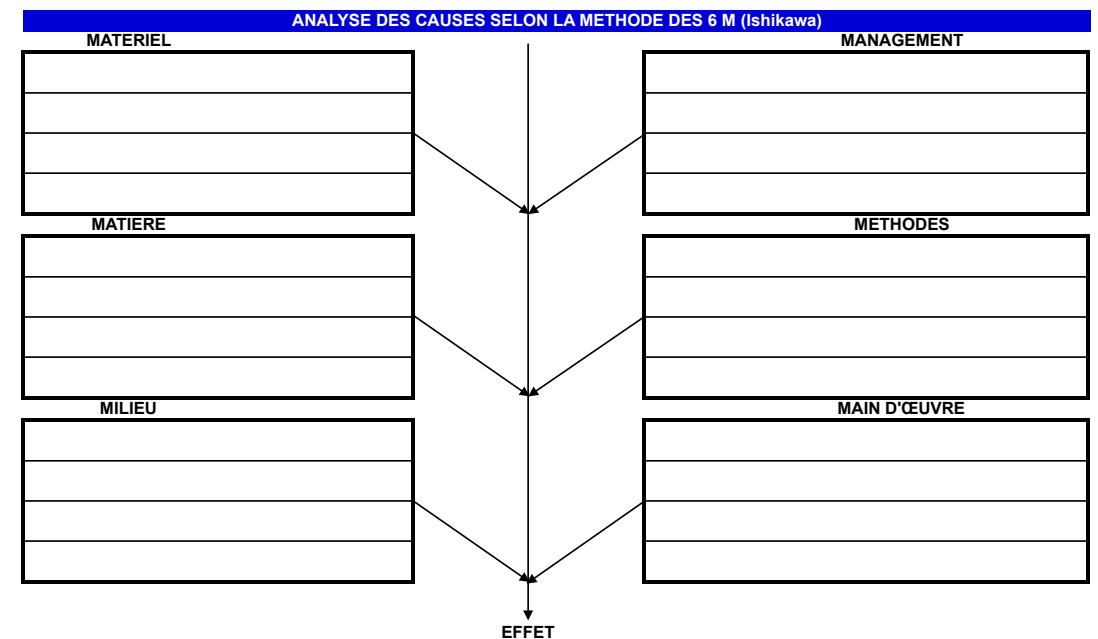
Description de l'accident

Au moment de l'accident (Travail effectué)

Eléments matériels Surface circulation de plain-pied <input type="checkbox"/> Surface circulation avec dénivelé <input type="checkbox"/> Objet en cours de manipulation <input type="checkbox"/> Objet en cours de transport <input type="checkbox"/> Mouvement accidentel <input type="checkbox"/> Appareil de levage ou manutention <input type="checkbox"/> Machine <input type="checkbox"/> Autre - préciser <input type="checkbox"/>	EPI portés par l'accidenté Protections auditives <input type="checkbox"/> Chaussures de sécurité <input type="checkbox"/> Casque <input type="checkbox"/> Gants <input type="checkbox"/> Lunettes de protection <input type="checkbox"/> Harnais ou ceinture de retenue <input type="checkbox"/> Masque <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	DOCUMENT Rédigé par Nom : Prénom : Date
--	--	--

Nature des lésions Coupures/Plaies/Ecorchures <input type="checkbox"/> Déchirures/Douleurs musculaires <input type="checkbox"/> Brulures thermiques <input type="checkbox"/> Brulures chimiques <input type="checkbox"/> Corps étrangers <input type="checkbox"/> Contusions/hématomes <input type="checkbox"/> Ecrasements et fractures <input type="checkbox"/> Divers <input checked="" type="checkbox"/>	Type d'accident Accident de Travail Avec arrêt <input type="checkbox"/> Accident de Travail Sans arrêt <input type="checkbox"/> Accident de Travail Bénin <input type="checkbox"/> Presque Accident <input type="checkbox"/>	Soins Nom Date des soins Heure N° de registre	 <p style="text-align: center;">Positionner le symbole approprié</p> <p style="font-size: small; text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Corps étranger <input type="checkbox"/> Plaie <input type="checkbox"/> Contusion / douleur </p>
Visa Victime : <input type="checkbox"/> Siège des lésions <input type="text"/> <input type="button" value="Renseigner"/>			
Visa Témoin(s) :	T1:	T2:	T3:
Visa Responsable Victime :	Visa Responsable QSE :		

	ANALYSE DE L'ACCIDENT	Version : draft 1 Date : Réf : Page : 1
--	------------------------------	--



MESURES PROPOSEES

MESURES RETENUES	Acteur	Date

Nom des participants :	Fonctions :	Nom des participants :	Fonctions :
Date :			

ACTIONS SYSTEMATIQUES	Acteur	Date

Validation de la Direction du chantier Nom Date

ENTREPRISE
CHANTIER :

Date :

PERMIS DE TRAVAIL SUR EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Ce permis de travail permet de s'assurer que toutes les précautions ont été prises avant de travailler sur des équipements électriques. Il est applicable à tous les travaux réalisés par le personnel de l'entreprise ou celui de la sous-talence.

ORDRE DE TRAVAIL DONNE PAR		DESCRIPTION DES TRAVAUX
Monsieur :		Lieu des travaux :
Fonction :		Equipement n° :
O.T. N° :		Date de début des travaux :
ENTREPRISE EXTERIEURE		Description du travail :
Raison Sociale :		
Représentant qualifié : M.		
Plan de prévention n° :		Date de fin des travaux :
ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES		
Risques	Mesures de prévention	Mise en œuvre
CONSIGNES GENERALES DONNEES		
<input type="checkbox"/> Vérifier l'habilitation électrique des intervenants <input type="checkbox"/> Baliser la zone de travail <input type="checkbox"/> Procéder à des tests avant de commencer le travail <input type="checkbox"/> Vérifier les aptitudes médicales Autres consignes <input type="checkbox"/>		
PROTECTION INDIVIDUELLE	AUTRES PERMIS EXIGES POUR L'INTERVENTION	
<input type="checkbox"/> Tenue de travail <input type="checkbox"/> Chaussures/Bottes de sécurité <input type="checkbox"/> Hamais - Ceinture de sécurité <input type="checkbox"/> Gants isolants <input type="checkbox"/> Perche isolante	<input type="checkbox"/> Casque <input type="checkbox"/> Stop bruit <input type="checkbox"/> Lunettes - <input type="checkbox"/> Permis de feu <input type="checkbox"/> Permis de pénétrer <input type="checkbox"/> Permis de travail en hauteur Autres permis <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
CHARGES DE L'EXECUTION	ALERTE ET SECOURS	
Superviseur des travaux : Monsieur : Exécutants : Mr. Mr. Mr. Mr.	En cas d'incendie : - téléphoner au n° 15 - déclencher le plan d'urgence Incendie En cas d'accident : - téléphoner au n° - aviser le médecin au n° - aviser le service Sécurité au n°:	
SIGNATURES		
Personnes Habilitées	Date et émargement	Responsable de l'exécution du travail
		Je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer ma propre protection, celle de mon personnel et celle des tiers et à transmettre au personnel affecté aux travaux l'information sur les risques. Nom & Prénom Visa

ENTREPRISE
CHANTIER :

Date :

PERMIS DE TRAVAIL EN HAUTEUR

ECHAFAUDAGE NACELLES ECHELLE PLATE FORME CHARPENTE

ORDRE DE TRAVAIL DONNE PAR	TRAVAIL A EXECUTER	
Monsieur :	Date :	
Fonction :	Heure :	
O.T. N° :	Lieu :	
	Description du travail :	
ENTREPRISE EXTERIEURE		
Raison Sociale :		
Représentant qualifié : M.		
Fonction :	Validité du permis :	
PROTECTION INDIVIDUELLE ASSURE	PROTECTION COLLECTIVE ASSURE	
<input type="checkbox"/> Harnais de sécurité <input type="checkbox"/> Absorbeur d'énergie <input type="checkbox"/> Enrouleur-dérouleur <input type="checkbox"/> Point d'encrage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Filet de sécurité <input type="checkbox"/> Garde-corps <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
SIGNES D'ALERTE A VERIFIER		
Antécédents de chute de hauteur	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Antécédents de vertige des hauteurs	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Antécédents de malaise ou de perte de connaissance	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Antécédents de douleur à la poitrine en montant des escaliers	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
CHARGES DE L'EXECUTION	ALERTE ET SECOURS	
Superviseur des travaux : Monsieur : Mle : Exécutants : Monsieur : Mle : Monsieur : Mle : Monsieur : Mle : Monsieur : Mle :	En cas d'incendie : - téléphoner au n° 15 - déclencher le plan d'urgence Incendie En cas d'accident : - téléphoner au n° - aviser le médecin de travail au n° - aviser le service Sécurité au :	
SIGNATURES		
Personnes Habilitées	Date et émargement	Responsable de l'exécution du travail

ENTREPRISE
CHANTIER :

Date :

PERMIS D'EXCAVATION-TERRASSEMENT

EXCAVATION TERRASSEMENT

L'établissement de ce permis de travail est obligatoire avant l'exécution du travail d'excavation (profondeur > 1,2m) ou de terrassement par le personnel de l'entreprise, celui des sous-traitants et prestataires de service.

ORDRE DE TRAVAIL DONNE PAR	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Monsieur :	Lieu des travaux :
Fonction :	Date de début des travaux :
O.T. N° :	Description du travail :
ENTREPRISE EXTERIEURE	
Raison Sociale :	
Représentant qualifié : M.	
Plan de prévention n° :	Date de fin des travaux :

ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES

Risques	Mesures de prévention	Mise en œuvre

CONSIGNES GENERALES DONNEES

- Repérer les canalisations et les câbles électriques,
- Examiner la nature du sous-sol
- Délimiter et signaler la zone de travail
- Eclairer le chantier la nuit ...
- Ne déplacer aucune charge au dessus des travailleurs.
- Interrompre immédiatement les travaux si découverte d'un objet susceptible d'exploser
- Ne jamais tenter de dégager les conduites ou câbles avec la pelle d'excavation.

Autres

PROTECTION INDIVIDUELLE

- Tenue de travail Casque
- Masque antipoussière Stop bruit
- Harnais - Ceinture de sécurité Lunettes -
- Chaussures/Bottes de sécurité Gants

CHARGES DE L'EXECUTION

Superviseur des travaux :
Monsieur :
Exécutants :
Mr.
Mr.
Mr.
Mr.

AUTRES PERMIS EXIGES POUR LE CHANTIER

- Permis de feu
- Permis de pénétrer
- Permis de travail en hauteur
- Autres permis

ALERTE ET SECOURS

En cas d'incendie :
- téléphoner au n° 15
- déclencher le plan d'urgence Incendie

En cas d'accident :
- téléphoner au n°
- aviser le médecin au n°
- aviser le service Sécurité au n° :

SIGNATURES

Personnes habilitées	Date et émargement	Responsable de l'exécution du travail
		Je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer ma propre protection, celle de mon personnel et celle des tiers et à transmettre au personnel affecté aux travaux l'information sur les risques.
		Nom & Prénom Visa

ENTREPRISE
CHANTIER :

Date :

PERMIS DE FEU

Le Permis de Feu est établi dans un but de prévenir les dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud (soudage, découpage, meulage...). Il est délivré par le responsable sécurité chantier et chef de chantier, pour chaque travail exécuté, soit par le personnel de la société, soit par celui d'une entreprise externe.

ORDRE DE TRAVAIL DONNE PAR	RISQUES IDENTIFIES
Monsieur :	<input type="checkbox"/> Risque d'incendie / explosion
Fonction :	<input type="checkbox"/> Travaux de soudure électrique
O.T. N° :	<input type="checkbox"/> Travaux de découpage / meulage
ENTREPRISE EXTERIEURE	
Raison sociale :	<input type="checkbox"/> Soudure au chalumeau
Représentant qualifié : M.	<input type="checkbox"/> Travaux d'égrugeage à l'arc-air
Fonction :	<input type="checkbox"/> Présence de matières combustibles ou inflammable
	<input type="checkbox"/> Travaux en hauteur
	<input type="checkbox"/> Manutention de pièces lourde
	<input type="checkbox"/> Risque de voisinage
	<input type="checkbox"/> Machine à démarrage automatique
	<input type="checkbox"/> Proximité d'autres travaux

TRAVAIL A EXECUTER

Date : Heure :

Lieu :

Organes à traiter :

Description du travail :

Validité du permis :
du : au :

PRECAUTIONS A ENTREPRENDRE

- Vérification des appareils de découpage, meulage et soudage
- Retrait des produits inflammables
- Protection des éléments combustibles fixes
- Mettre en place les écrans de protection
- Arrosage du sol
- Vérification des prises de courant
- Protéger les appareils avoisinants
- Consignation électrique
- Mise en place de moyens de lutte contre l'incendie
- Vérification des appareils et outillage de manutention
- Utilisation de supports isolants pour pièces chauffées
- Nettoyage complet du chantier à la fin des travaux

CHARGES DE L'EXECUTION

Superviseur des travaux :
Monsieur :Mlle :

Exécutant (s) :
Monsieur :Mlle :

Monsieur :Mlle :

Monsieur :Mlle :

PROTECTION INDIVIDUELLE

- Gants ablier de soudeur
- chaussures de sécurité
- Lunettes de soudeur Boléro pour soudeur
- Casque avec coiffe Stop-bruit
- Masque à cartouche Ceinture de sécurité

ALERTE ET SECOURS

En cas d'incendie :
- Téléphoner au n° 15
- Précisez le lieu et la nature du feu
- Ne raccrochez pas le premier

En cas d'accident :
- Téléphoner au n°
- Aviser le médecin au n°

PROTECTION COLLECTIVE

- Balisage du lieu de travail
- Echafaudage
- Eclairage additionnel
- Signalisation des travaux

SIGNATURES

Personnel Habilité	Emargement	Responsable de l'exécution du travail
		Je m'engage à prendre les protections et mesures ci-dessus énumérées pour assurer ma propre protection, celle de mon personnel et celle des tiers; et à transmettre au personnel affecté aux travaux, l'information sur les risques.
		Nom & Prénom Visa
		Nom animateur securite Visa

ENTREPRISE
CHANTIER :

Date :

PERMIS DE PENETRER DANS UN ESPACE CONFINE

SILO TREMIE MALAXEUR

ORDRE DE TRAVAIL DONNE PAR	TRAVAIL A EXECUTER
Monsieur :	Date : Heure :
Fonction :	Lieu :
O.T. N° :	Description du travail :
ENTREPRISE EXTERIEURE	
Raison Sociale :	
Représentant qualifié : M.	
Fonction :	
VALIDITE DU PERMIS :	
RISQUES IDENTIFIES	PRECAUTIONS A ENTREPRENDRE
Produit <input type="checkbox"/> Chaud <input type="checkbox"/> Corrosif <input type="checkbox"/> Inflammable <input type="checkbox"/> Collé aux parois <input type="checkbox"/> Atmosphère dangereuse <input type="checkbox"/> Milieu poussiéreux <input type="checkbox"/> Risque de chute de matière <input type="checkbox"/> Parois glissantes <input type="checkbox"/> Eclairage insuffisant <input type="checkbox"/> Plate forme de travail irrégulière <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur <input type="checkbox"/> Manutention de pièces <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Contenu vidange <input type="checkbox"/> Alimentation isolée par joint plein <input type="checkbox"/> Consignation électrique <input type="checkbox"/> Gaz purgé <input type="checkbox"/> Mesure d'oxygène (entre 9.5 et 23%) <input type="checkbox"/> Mesure de CO ₂ (maxi 35 ppm) <input type="checkbox"/> Mesure de CO ₂ (maxi 5000 ppm) <input type="checkbox"/> Mesure de l'explosivité (Limite Inférieure Explosif : 10%) <input type="checkbox"/> Ventilation forcée permanente <input type="checkbox"/> Moyens d'accès sûres et stables <input type="checkbox"/> Surveillance des travaux de l'extérieur <input type="checkbox"/> Suivre la procédure décrite <input type="checkbox"/> Moyens de lutte incendie prêt <input type="checkbox"/> Outillage anti-étincelles <input type="checkbox"/> Vérification des appareils et outillage de manutention <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION COLLECTIVE
<input type="checkbox"/> Lunettes - Ecran facial - Lunettes étanches <input type="checkbox"/> Masque à cartouche <input type="checkbox"/> Gants <input type="checkbox"/> Stop bruit <input type="checkbox"/> Vêtement spécial (spécifiez:.....) <input type="checkbox"/> Hamais - Ceinture de sécurité <input type="checkbox"/> Chaussures/Bottes de sécurité <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Echafaudage <input type="checkbox"/> Echelle conforme <input type="checkbox"/> Corde de rappel <input type="checkbox"/> Filet anti-chute <input type="checkbox"/> Eclairage additionnel <input type="checkbox"/> Appareil respiratoire de secours <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
CHARGES DE L'EXECUTION	ALERTE ET SECOURS
Superviseur des travaux : Monsieur : Mie : Exécutants : Monsieur : Mie : Monsieur : Mie : Surveillants externe : Monsieur : Mie : Monsieur : Mie :	En cas d'incendie : - Téléphoner au n° - Précisez le lieu et la nature du feu - Ne raccrochez pas le premier En cas d'accident : - Téléphoner à l'infirmerie au n° - aviser le médecin au n°
SIGNATURES	
Personnes Habilitées	Responsable de l'exécution du travail
Date et Emargement	Je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer ma propre sécurité, celle de mon personnel et celle des tiers; et à transmettre au personnel affecté aux travaux, l'information sur les risques
	Nom & Prénom Visa

Evaluation des risques par tâche

Tâche : Méthode : Connecté avec méthode la tâche:

Réalisé par :

Identification des dangers sur site		Personnes exposées									
Accès	Ejection	Instabilité	Roqye	Chaleur	Mécanisme	Superficie	Travaux isolés	Pluies	Neige	Autres	
Chaleur	Fluide	Océanisme	Incendie	Substance dangereuse	Technique	Electricite	Condenser d'hydre	Laboratoire	Conducteur ingé		
Date de plan (p)	Empilement	But	Biligne	Fond	Transporteur	Volteur	Quête	Pluies			
Energie stockée	Temp (inter)	Estimation	Information	Trafic	Autres						
Cher délai	Electique	Procedur	Ger	Vibration							
Condition de site	Maneur	Manutention	Temp	Contaminé							
Espace confiné	Sécurité	substance	Vitesse les	Blame	Chute au sol						
Cable immer	Sensibilis	événem									
Autres :		EPI à utiliser :									

Quelle mesure mise en place ou à mettre en place pour éliminer / réduire le danger

Danger	Risque	Evaluation initiale			Mesures de prévention	Evaluation finale		
		Gravité	Probabilité	Coût		Gravité	Probabilité	Coût

Cotation des risques : matrice des niveaux de risque (exemple)

	Gravité	Probabilité	Coût	Niveau de risque
Gravité	G1	G2	G3	G4
Probabilité	P1	P2	P3	P4
Coût	C1	C2	C3	C4

Matériel utilisé pour l'évaluation :

Analyse réalisée par :

Date :

Signature des participants à la réalisation de la tâche :

.....

.....

LISTE DES DANGERS - RISQUES	
DANGERS	RISQUES
A : Ambiance-Environnement de travail (Bruit, Rayonnement, Eclairage, Ecran, Atmosphère, Vibration, Travail en horaire décalé...)	A1 : anoxie, diminution de la concentration en O2, <u>parage CO2, CO, N2</u>
	A2 : atteinte physique dû aux rayonnements ionisants et ultrasons
	A3 : surcharge pulmonaire, trouble respiratoire par inhalation de fumées, poussières non spécifiques
	A4 : accident par éclairage insuffisant ou mal adapté
	A5 : déshydratation, malaise, syncope
	A6 : diminution des facultés auditives (bruit > 85 dB)
	A7 : fatigue, inconfort, maladie liée à l'ambiance thermique, hydrométrique, pollution sonore (déconcentration), odeur désagréable
	A8 : travail isolé
	A9 : trouble visuel par travail prolongé sur écran
	A10 : fatigue visuelle par éclairage insuffisant ou mal adapté
	A11 : surcharge de travail, stress, agression, harcèlement physique-morale
	A12 : éblouissement par arc électrique dans les yeux (soudage)
	A13 : Noyade
	A14 : Travail posté, travail en horaire décalé
B : Déplacement, Circulation, Chute de hauteur, d'objets ou de plain-pied	B1 : heurt, choc, blessure, accident contre engin mobile durant déplacement
	B2 : accident pour cause de balisage, signalisation, protection insuffisante ou absent
	B3 : accident pour cause d'instruction concernant le travail en hauteur (port du harnais) insuffisante, inexistante, non adaptée
	B4 : accident routier
	B5 : choc, blessure, accident par chute d'objet situé en hauteur
	B6 : chute de hauteur par glissade, trébuchement, défaillance ou absence de protection
	B7 : chute de plain-pied par glissade, trébuchement nature des sols ou encombrants
	B8 : chute depuis moyen d'accès (échelle, escalier...), mains encombrées durant l'utilisation, moyen d'accès dégradé
	B9 : heurt, choc, blessure, accident contre élément statique durant déplacement
	B10 : blessure lors de la montée ou descente du véhicule, chute depuis véhicule
B11 : accident suite à éboulement de matière	
C : Electrique	C1 : accident pour cause d'instruction électrique insuffisante, inexistante, non adaptée
	C2 : électrocution, électrisation par contact direct ou indirect
	C3 : atteinte physique dû aux champs électromagnétiques
C4 : accident pour cause de consignation électrique insuffisante, inexistante, non adaptée	
D : Ergonomie, Poste de travail, Manutention manuelle	D1 : accident lors de la dépose de la charge (écrasement mains, pieds)
	D2 : douleur, effort, lumbago par manutention, levage, transport manuel non répété de charge
	D3 : accident suite à chute sur des parties du corps, de l'objet manutentionné ou démonté manuellement
	D4 : blessure mains-pieds, lumbago durant manœuvre déplacement avec la force humaine d'une charge (transpalette)
	D5 : coupure, blessure durant manutention manuelle

LISTE DES DANGERS - RISQUES (suite)	
DANGERS	RISQUES
E : Manutention mécanique	E1 : accident durant l'accompagnement de la charge manutentionnée (fausse manœuvre, inertie de la charge)
	E2 : accident par chute de la charge (inadéquation ou dégradation du matériel de levage-manutention)
F : Mécanique, Outillage, Machine, Organes en Mvt non protégés et accessibles	E3 : accident pour cause d'instruction de conduite insuffisante, inexistante, non adaptée
	E4 : accident suite à basculement, renversement de l'engin de manutention
	E5 : accident suite à éboulement de matière
	F1 : accident pour cause de consignation mécanique insuffisante, inexistante, non adaptée
	F2 : accident suite à remise en service inopiné, dysfonctionnement commande ou asservissement
	F3 : accident pour cause d'instruction mécanique insuffisante, inexistante, non adaptée
	F4 : accident suite à rupture, explosion de l'appareil (appareil sous pression, flexible, pneus...)
	F5 : blessure, contusion par heurt, choc avec élément statique d'une machine
	F6 : brûlure thermique par contact, projection ou gaz chaud
	F7 : coupure, perforation, piqûre
	F8 : écrasement, sectionnement, entraînement, happement avec partie mobile accessible d'une machine
F9 : frottement bénin, dermabrasion	
F10 : projection d'éléments, de particules, pièces, copeaux, fluides sous pression, sur les parties du corps non protégées	
F11 : pincement, écrasement doigts ou mains	
G : Produits-Substances, Incendie-explosion	G1 : accident suite à inflammation, explosion vapeur, gaz, poussières
	G2 : accident pour cause d'instruction risque chimique insuffisante, inexistante, non adaptée
	G3 : accident suite à méconnaissance du produit (absence ou inadéquation de l'étiquette, pictogramme, contenant inadapté)
	G4 : accident, brûlure thermique suite à réaction exothermique, mélange de produits incompatibles
	G5 : accident durant déplacement ou mise en œuvre d'explosif
	G6 : agression de la peau ou des muqueuses, allergie
	G7 : atteinte physique, M.P., par inhalation, ingestion, contact cutané
	G8 : brûlure chimique cutanée, oculaire par projection ou contact
	G9 : céphalée, étourdissement
	G10 : intoxication aiguë, asphyxie
H : Organisation	H1 : Défaillance dans l'organisation des permis de feu
	H2 : Défaillance dans l'organisation de l'accueil des visiteurs, sous-traitants, des chauffeurs
	H3 : Défaillance dans l'organisation de l'accueil des nouveaux salariés
	H4 : Défaillance dans l'organisation du plan de formation et de recyclage
	H5 : Défaillance dans l'organisation de la sécurité incendie
	H6 : Défaillance dans l'organisation de la circulation sur le site
	H7 : Défaillance dans l'organisation des premiers soins
	H8 : Défaillance dans l'organisation de l'hygiène
	H9 : Défaillance dans l'organisation de la surveillance médicale
	H10 : Défaillance dans la signalisation des dangers
	H11 : Défaillance dans l'organisation concernant l'identification du risque lié au produit manipulé
	H12 : Défaillance dans l'organisation du contrôle de conformité des équipements de travail sur le site
	H13 : Défaillance dans la réactivité des travaux

Ont contribué à la réalisation de ce guide,
l'équipe de travail :

Mlle Laila GHOMARI, APC.
M. Yassir ARFALA, LAFARGEHOLCIM MAROC.
M. Mohamed KHARRATA, APC.